

LOCATION DE CHALETS

POLITIQUE DE RÉSERVATION :

- Prise des réservations pour l'année en cours (pour la période de haute saison):
 - Résidents et propriétaires de St-Léonard : À partir du 3^e lundi de janvier
 - Gens de l'extérieur : À partir du 1^{er} lundi de février
- La réservation est payable sur réception de votre contrat.
- **Les périodes de haute saison sont :**
 - Du 3 au 12 mars 2017;
 - Du 23 juin au 04 septembre 2017;
 - Du 22 décembre 2017 au 5 janvier 2018

Pour la période du 24 juin au 04 septembre 2017 ainsi que du 22 décembre 2017 au 5 janvier 2017, la priorité est pour les réservations de 7 jours. Sur ce, le service de réservation ne pourra garantir, à l'avance, une location de moins de 7 jours.

Les tarifs sont fixés comme suit et les taxes sont en sus. (Tarifs sujets à changement sans préavis)

HAUTE SAISON				
LOCATION	CHALET Alouette / Papillon	CHALET Du Gardien	Jour/Heure d'arrivée	Jour/Heure de départ
7 jours	715 \$ (822.07)	850 \$ (977.29)	Vendredi 18 h	Vendredi 13 h
5 jours	510 \$ (586.37)	605 \$ (695.60)	Dimanche 18 h	Vendredi 13 h
Fin de semaine	360 \$ (413.91)	470 \$ (540.38)	Vendredi 18 h	Dimanche 13 h
1 nuitée	150 \$ (172.46)	175 \$ (201.21)		
1 nuitée supp.	110 \$ (126.47)	120 \$ (137.97)		
BASSE SAISON				
7 jours	320 \$ (367.92)	375 \$ (431.16)	Vendredi 18 h	Vendredi 13 h
5 jours	245 \$ (281.69)	305 \$ (350.67)	Dimanche 18 h	Vendredi 13 h
Fin de semaine	215 \$ (247.20)	275 \$ (316.18)	Vendredi 18 h	Dimanche 13 h
1 nuitée	150 \$ (172.46)	175 \$ (201.21)		
1 nuitée supp.	110 \$ (126.47)	120 \$ (137.97)		

RÈGLEMENTS :

- Les locataires se rendent responsables des dommages encourus à la propriété.
- En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera autorisé sauf en cas de décès ou d'une hospitalisation avec pièces justificatives (des frais de 20 %, du montant de la réservation, seront retenus).
- Les chalets « Alouette » et « Papillon » peuvent accueillir un maximum de six (6) personnes.
- Le chalet « Du Gardien » peut accueillir un maximum de huit (8) personnes.
- Les locataires doivent respecter le couvre-feu établi à 23 h.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- **Chacun de nos chalets possède :**
 - Un ameublement complet, y compris réfrigérateur, poêle électrique, four micro-onde, couverts pour les repas, grille-pain, cafetière électrique, bouilloire, chaudrons, ustensiles, etc.
 - Le chauffage est électrique et/ou au bois. Une quantité de bois **limitée** est incluse.
 - L'eau est potable à la consommation.
 - Chaque chalet a son embarcation personnelle (chaloupe) et vestons de flottaison (2 adultes et 2 enfants). En saison estivale, l'admission est gratuite pour 6 à 8 personnes, à la plage « Eau Claire » sur présentation de votre contrat.
 - **En saison hivernale, le Centre Vacances du lac Simon (patinoire, glissade, raquette, etc.) est accessible à un coût minime.**
- **Vous devez apporter :**
 - Nourriture, votre literie (draps, couvertures, oreillers, serviettes, débarbouillettes) et vos effets personnels.
- **Lors de votre départ, vous devez :**
 - Laisser le chalet propre et bien rangé;
 - Ranger les rames et les vestons de flottaison à l'intérieur du chalet;
 - Barrer les portes, l'embarcation et laisser les clés au dépanneur « Ami »;
 - Déposer vos déchets dans le grand « container » situé à la sortie des chalets locatifs.

LES INTERDITS SOUS PEINE D'EXPULSION ET CE, SANS REMBOURSEMENT

Les animaux (du locataire et visiteurs), tentes, tentes roulottes, roulottes et moteur au gaz pour les embarcations.